

# Introduction à la gestion

## Les marchés de l'entreprise

Ce cours vous est proposé par Denis Chabault, Maître de Conférences HDR – enseignant chercheur en Sciences de Gestion au sein de l'Université Paris Saclay et par AUNEGe, l'Université Numérique en Économie Gestion.

### Quiz

**Attention** : ceci est la version corrigée du quiz.

**1. Quelles sont les principales approches pour définir le marché des entreprises ?**

- a. Le marché comme produit
- b. Le marché comme client
- c. Le marché comme agents commerciaux

**2. Le « marché support » est également appelé « marché supplémentaire » ?**

- a. Vrai
- b. Faux

**3. Les principaux indicateurs de mesure d'un marché sont :**

- a. Le chiffre d'affaires
- b. La part de marché
- c. Le taux de rentabilité
- d. Le taux de pénétration

**4. L'étude de marché sert à :**

- a. Licencier les salariés improductifs
- b. Recueillir un maximum d'informations pour cibler la stratégie marketing
- c. Dépenser de l'argent pour rien

**5. Les outils de l'étude de marché sont :**

- a. L'étude documentaire
- b. L'étude supérieure
- c. L'étude qualitative
- d. L'étude quantitative

**6. L'étude qualitative s'appuie sur :**

- a. Des données internes
- b. Des données cachées
- c. Des données externes

**7. Pour réaliser une étude quantitative je peux réaliser des entretiens individuels avec des consommateurs cibles ?**

- a. Vrai
- b. Faux

## Références

### Comment citer ce cours ?

Introduction à la gestion, Denis Chabault, AUNEGe (<http://aunega.fr>), CC – BY NC ND (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>).



Cette œuvre est mise à disposition dans le respect de la législation française protégeant le droit d'auteur, selon les termes du contrat de licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International (<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>). En cas de conflit entre la législation française et les termes de ce contrat de licence, la clause non conforme à la législation française est réputée non écrite. Si la clause constitue un élément déterminant de l'engagement des parties ou de l'une d'elles, sa nullité emporte celle du contrat de licence tout entier.